

Question présentée par le député :

M. Alain Meylan

Date de dépôt : 8 octobre 2009

Question écrite

Parc de véhicules de l'Etat : faites comme je dis, mais pas comme je fais?

Quelle est la composition du parc de véhicules de l'Etat en terme de classes Euro ? Qu'en est-il aussi du parc des véhicules des TPG et des SIG ?

La déclaration d'engagement du respect des principes de développement durable de la Centrale Commune d'Achats, que l'entreprise soumissionnaire à un marché public signe, stipule dans le cadre de l'aspect environnemental que celle-ci s'engage à « *privilégier les modes de transport ayant le moins d'impact négatif sur l'environnement* ».

Cet engagement devrait concerner en tout premier lieu l'Etat, le Grand comme le Petit, ainsi que les entités autonomes, si celui-ci entend jouer un rôle exemplaire en matière de développement durable.

A cet effet, afin que le Grand Conseil puisse en juger, la composition du parc de véhicules de l'Etat, des TPG et des SIG en termes de classes Euro (Euro 0, Euro 1, Euro 2, Euro 3, Euro 4 et Euro 5) doit être connue.

Quelle est donc la composition du parc de véhicules de l'Etat en termes de classes Euro ? Qu'en est-il aussi du parc des véhicules des TPG et des SIG ?

Avec mes remerciements pour votre prochaine réponse.